

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 mai 2016

RELATIF À LA TRANSPARENCE, À LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET À LA
MODERNISATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE - (N° 3623)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL721

présenté par
M. Colas, rapporteur pour avis au nom de la commission des finances

ARTICLE 27

À l'alinéa 3, substituer aux mots :

« issue des dispositions prises en application du »

les mots :

« résultant de la transposition prévue au ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.